



## CIQ DE VENELLES

Comité d'Intérêt des Quartiers

Adresse postale : 28, rue du Clos de la Bosque  
13770 VENELLES

☎ 04 42 58 73 47 (répondeur)

Projet de Salle municipale – suite (7 juillet 2012)  
par P. Michaille, Président du CIQ de Venelles

Faute de concertation, la mairie est amenée à se justifier dans une « lettre ouverte aux Venellois » datée du 4 juillet, et distribuée dans les boîtes aux lettres le 7 (mais introuvable sur le site [www.venelles.fr](http://www.venelles.fr)) ; en effet, faute d'information officielle, circulerait des informations « *suffisamment fantaisistes pour que nous [la mairie] jugions utile de fournir à chaque Venellois une information juste et détaillée sur ce sujet* ».

Que ne l'avez-vous fait avant, cela aurait évité tout ce pataquès !

### Un engagement de 2008

« *La réalisation d'une salle associative de quartier, dans un secteur de notre Commune regroupant les quartiers des Faurys, de la Bosque et du Val de Tourame figurait parmi nos engagements auprès des Venellois.* »

Voici ce qui était écrit en réalité dans le tract de Venelles Proximité daté du 12 mars 2008, et signé de R. Chardon (avenue des Faurys), Annie Fabiani (rue Val de Tourame), Jean Pierre Babuleaud (Val Clos), Inès Karaoui (rue de la Farigoule) et Christophe Marin (chemin de la Forêt) :

« *Enfin, sur un terrain dont dispose la commune dans votre quartier **chemin des Faurys**, sera réalisée, **avant deux ans**, une **maison de quartier** à disposition de ses habitants.* »

Le chemin des Faurys ne passe pas devant le cimetière, mais à quelque 600 m ! Et voilà 4 ans que l'équipe municipale a été élue, et qu'elle annonce un nouveau site « NIMBY » (not in my backyard, c'est-à-dire pas aux Faurys) ... voire NeMGY (near my graveyard : tout près du cimetière) !

### Les besoins

Les besoins de salles municipales à Venelles sont patents, et les délais pour en avoir une sont grands quand il faut organiser une réunion, une conférence ou une assemblée générale, surtout en période préélectorale comme cette année ! Il est indéniable qu'entre le centre historique qui dispose de la salle de la Grande Terre et de la salle des fêtes, et le sud qui dispose de la salle des Logissons, le développement démographique de Venelles, et tout particulièrement du centre géographique, justifie une nouvelle salle. Cela dénote la « *vitalité de notre centaine d'associations* », ce qui est un point positif pour l'attractivité de notre ville.

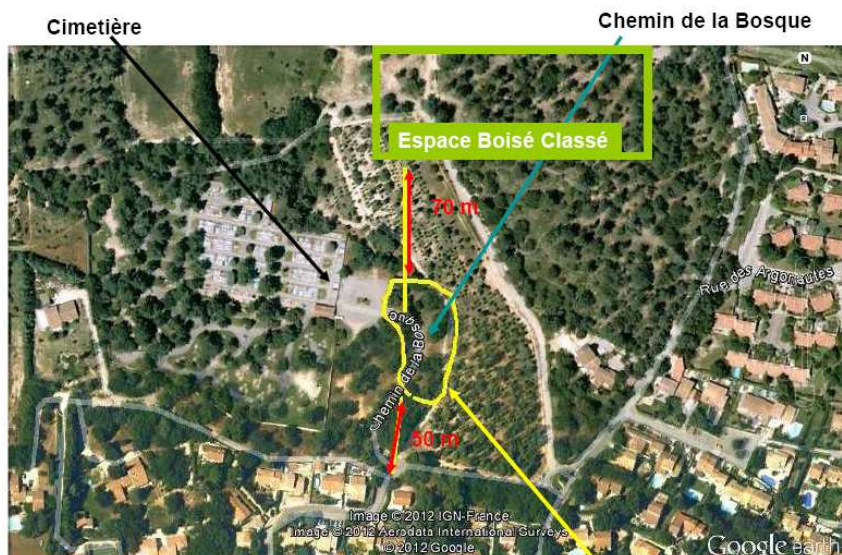
Considérons l'argument municipal du bureau de vote comme une anecdote humoristique (humour noir si la salle est placée près du cimetière ...) : il suffit d'ouvrir quelques salles de classe des écoles qui appartiennent à la commune, comme cela se fait partout en France !

Alors, de quelle salle avons-nous besoin, pour y faire quoi ? Une « *salle associative de quartier* [qui] *n'a vocation à être ni une salle de spectacle ni une maison des jeunes.* » Mais dans ce cas, pourquoi de quartier ? Les joueurs de bridge ou les amateurs de gymnastique n'ont pas hésité jusqu'à présent à traverser la ville pour se rendre à leurs réunions, pourquoi les salles se verraient-elles attribuées à un « quartier » ?

### Le déboisement

L'emplacement montré sur le plan est boisé (voir la vue Google ci-contre), d'autant plus qu'il l'a été en 1980 par les enfants de écoles. Il suffit d'aller sur place pour se rendre compte de combien il faut de temps pour qu'un arbre pousse, quand il n'est pas arrosé !

Il faudra donc déboiser largement : il est prévu 1000 m<sup>2</sup>, soit près de 20 m autour de cette maison de 150 m<sup>2</sup>.



Périmètre d'étude d'implantation de la salle de la Bosque

### Le bruit et la pollution

« La salle **n'aurait** pas pour vocation d'accueillir des festivités, des activités bruyantes ou déplacées, ni des spectacles. » L'emploi du conditionnel rappelle que l'équipe municipale ne peut s'engager que sur les 2 années à venir de sa mandature ; les riverains ne sont en aucun cas garantis pour l'avenir !

### Le point de vue du CIQ

- 1) Il est indispensable de construire une salle communale au centre géographique de Venelles, pour compléter celle de la Grande Terre au nord, et celle des Logissons au sud.
- 2) Construire cette salle dans un lieu boisé (même s'il n'est pas EBC) et près du cimetière est un non-sens, à l'opposé des principes du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la CPA, compte tenu des possibilités qui existent à Venelles.
- 3) Cette salle doit être inscrite dans un cadre urbain, tout comme le sont les deux salles précitées. Or les opérations immobilières dans la zone d'activité, en cours et à venir (nouvelle centralité autour de la gare), permettent d'imposer aux promoteurs des lieux de réunion adaptés selon les activités à pratiquer.

### La concertation

« *Nous nous engageons à recueillir l'opinion de tous ... Nous le ferons à nouveau dans les semaines à venir en organisant une réunion publique, afin que chacun puisse s'exprimer et que nous puissions décider en toute connaissance afin d'aboutir au projet le plus satisfaisant.* »

Dont acte : nous espérons que les 4 associations (Clos de la Bosque, CIQ, AVEC et AVE) qui ont porté le débat sur la place publique seront invitées en temps utile !